

**Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)**  
**COMPTÉ-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL**  
**COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 9 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le neuf juillet à vingt heures trente, le Conseil Communautaire ordinaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à BASSANNE (salle de réception rénovée du Moulin de Piis), sous la présidence de M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

**Date de la convocation** : 2 juillet 2015

**Date d'affichage de la convocation** : 2 juillet 2015

**Nombre de membres en exercice** : 53

**36 titulaires présents** : M. Michel LEGLISE, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Eric DUCHAMPS, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean-Marc FRAICHE, Mme Michèle BRUJERE, Mme Florence BERGADIEU, Mme Graziella CHIAPPA, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, Mme Laure JORDAN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, Mme Marie CHINZI, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

\* \* \*

**3 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire** : M. Philippe DEBIEF, élu d'Aillas, titulaire absent excusé a donné pouvoir à M. Michel LEGLISE (Maire d'Aillas), M. Thierry BOS, Maire de Gironde-sur Dropt, titulaire absent excusé a donné pouvoir à Mme Florence BERGADIEU (Élue de Gironde-sur Dropt), M. Pascal LAVERGNE, Maire de Monségur, titulaire absent excusé a donné pouvoir à Mme Marie CHINZI (Élue de Monségur).

\* \* \*

**3 suppléants votants** : M. Stéphane DARRIET (*pour M. Claude COURREGES, Maire de Brannens, excusé*), Mme Christine DARNAUZAN (*pour M. François MERVEILLEAU, Maire de Casseuil, excusé*), M. François QUIRIN (*pour M. Jean Claude TRENTIN, Maire de Floudès, excusé*).

\* \* \*

**6 titulaires non excusés et non suppléés** : M. Serge ISSARD, M. Thierry KADOUCH, Mme Aline MARTIN, M. Alain BREUILLE, Mme Patricia BROUSSE, M. Joël DOUX.

\* \* \*

**5 titulaires excusés et non suppléés** : M. Christian BOUIN, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Christine CABOS, Mme Solange MENIVAL, M. Luc SONILHAC.

\* \* \*

**6 suppléants présents non votants** : Mme Grace GUEYLARD, M. Gianello SCARABELLO, Mme Sylvie VERDOUX, M. Pierre LANOIRE, M. Robert ARMELLIN, M. Joël SUADEAU.

\* \* \*

**Président de séance** : M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

**Secrétaire de séance** : M. Richard GAUTHIER, Maire de Bassanne.

\* \* \*

**Votants : 42**

\* \* \*

Les élus ayant été dûment convoqués, le conseil communautaire ordinaire de la Communauté de Communes  
Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde

1

Direction Générale des Services (DGS)

Siège administratif : 81, rue Armand Caduc - 33 190 La Réole - Tél 05 56 71 71 55 - Fax : 05 56 71 23 37

E-mail: [dgs@reolaisensudgironde.fr](mailto:dgs@reolaisensudgironde.fr)

du Réolais en Sud Gironde s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 9 juillet 2015 à vingt heures trente (20h30) au Moulin de Piis en la commune de Bassanne.

Le Président ouvre la séance à vingt heures trente, constate la présence du quorum pour délibérer valablement et remercie le Maire et son Conseil Municipal de son accueil.

Le Maire de Bassanne introduit son propos en présentant sa commune, la plus petite (en nombre d'habitants) de la CdC, et en particulier l'histoire du moulin de Piis et de l'association qui a permis sa réfection en collaboration avec la Mairie.

Le Président relève l'idée d'organiser plus de conseils communautaires dans des hauts lieux historiques (à caractère patrimonial) avec une visite (en préambule du Conseil) et salue la qualité de la réfection du Moulin de Piis grâce au soutien du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Mairie et des habitants.

Le Président en profite pour inviter les élus à venir admirer l'orgue rénové de l'église de La Réole et souligne combien il est important de soutenir toutes les initiatives visant à mettre en valeur le patrimoine historique de notre territoire, patrimoine qui doit servir de fer de lance à notre politique d'accueil touristique.

Le Président en profite pour engager les élus à soutenir l'élargissement du label Ville d'Art et d'Histoire obtenu par la commune de La Réole à un label de Pays d'Art et d'Histoire qui serait alloué à un territoire plus large encore que la CdC, sur tout le territoire Haut Entre Deux Mers, avec des sites et Bastides remarquables comme Saint-Ferme, Monségur, Pondauret, Sauveterre, Blasimon, etc. ; il souligne combien ce projet nécessite de développer de nouveaux produits touristiques offerts aux visiteurs et de nouvelles modalités d'hébergement.

Est élu à l'unanimité secrétaire de séance le Maire de Bassanne, Richard GAUTHIER.

Est adopté à l'unanimité le compte rendu du dernier conseil communautaire.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont ensuite étudiés dans l'ordre de leur inscription.

\* \* \*

#### ADMINISTRATION GENERALE

- Modification dans la liste des délégués de la CdC auprès de l'USTOM 33 : Suite à une demande de la commune des Esseintes, il convient de modifier le délégué titulaire représentant cette commune auprès de l'USTOM 33 (suite à la démission de son mandat de conseiller municipal de Philippe COUSIN, qui est donc remplacé par Véronique BOURGOGNE).
- Adoption à l'unanimité.

#### RESSOURCES HUMAINES

- Modification au tableau des effectifs - suppression d'un emploi de catégorie B (grade « animateur territorial ») et création d'un emploi de catégorie C (grade « adjoint d'animation de 2ème classe ») affecté à l'ALSH de Savignac : il s'agit de modifier le tableau des effectifs afin de permettre à l'agent actuellement contractuel sur le poste de direction adjointe du centre de loisirs de Savignac de bénéficier, à l'issue de sa période contractuelle, d'une stagiairisation (en tant que fonctionnaire) sur son poste actuel (sans modification des attributions ni des conditions d'exercice du poste concerné).
- Adoption à l'unanimité.

#### ECONOMIE

- Attribution d'un fonds de concours en investissement à la commune de Saint-Hilaire-de-la-Noaille : dans le cadre du rachat et de la réaffectation d'un ancien garage automobile de 268 m<sup>2</sup> inoccupé aujourd'hui (sur la RD entre Saint Hilaire et Monségur) sur la commune de Saint Hilaire (maîtrise d'ouvrage assuré par la commune), il s'agit d'autoriser le versement d'un fonds de concours en investissement à la commune de 9 250 euros pour la réimplantation d'une entreprise de charpente actuellement domicilié sur La Réole (entreprise « Saint André »).
- Adoption à l'unanimité en l'absence du Maire de Saint Hilaire, Didier LECOURT, qui a quitté la salle et ne participe pas au vote.
- Attribution d'une subvention à la location pour un projet de reprise de la station-service de Gironde sur Dropt : il s'agit d'une subvention directe en aide à la location proposée à l'attribution au profit d'un

entrepreneur local (M. Zanchettin) qui souhaite reprendre la station-service (sous enseigne « TOTAL ») de Gironde sur Dropt pour un montant total de 1 620 euros (aide au loyer sur 12 mois, proratisé selon notre règlement d'intervention).

- Adoption à l'unanimité.

## CULTURE

- Adoption d'une nouvelle politique tarifaire pour l'école de musique du Réolais en Sud Gironde : suite au désengagement partiel voire total de la CdC du Sauveterrois (i.e. passage d'un coût par élève « restant à charge de la collectivité » de 383 euros à une subvention de la CdC du Sauveterrois à 255 euros par élève issu de son territoire et fin de tout subventionnement par la CdC du Sauveterrois des élèves de la classe jazz du collège de Monségur qui sont hors territoire de nos deux CdC) à compter de la rentrée scolaire 2015, il est donc proposé au conseil communautaire de statuer sur une nouvelle politique tarifaire (cf. ci-dessous) pour les élèves issus des communes du Sauveterrois ainsi que pour les élèves de la classe jazz du collège afin de combler le manque à gagner généré par ce désengagement de la CdC du Sauveterrois.
- Intervention de JL Saumon (VP en charge du dossier) : le VP rappelle la position de la CdC du Sauveterrois et le manque à gagner que cela crée pour notre budget annexe dédié à la gestion de nos écoles de musique rurales. Il rappelle le fait qu'il ne peut pas incomber à la CdC du Réolais en Sud Gironde (RSG) d'absorber intégralement le désengagement de la CdC du Sauveterrois ; il rappelle à l'assemblée la réunion publique organisée par la CdC du RSG avec les parents concernés et le fait que ces parents se sont engagés chacun dans une démarche vis-à-vis de leur commune de résidence.
- Adoption à l'unanimité moins deux abstentions : celle de Marie CHINZI et Pascal LAVERGNE, qui a donné pouvoir à Marie CHINZI, qui fait lecture, à cette occasion, d'une explication de vote fournie par écrit par Pascal LAVERGNE dont la teneur est essentiellement axée sur l'importance que revêt la classe jazz (et le collège plus généralement) pour la commune de Monségur en termes de population DGF et d'attractivité du territoire, considérant que la commune de Monségur ne souhaite pas pénaliser des familles qui habitent et consomment sur le bassin de vie de Monségur).
- Explication de vote de M. Lavergne :

« Mes chers collègues

*Vous savez l'importance de l'école de musique pour le collège de Monségur et la classe jazz.*

*Une fois de plus je déplore le positionnement politique de la CdC du Sauveterrois qui ne respecte pas les engagements moraux. En effet lors de la dissolution de la CDC du Monségurais les élus en partance pour le Sauveterrois, la main sur le cœur avaient promis qu'il n'y aurait aucune différence de traitement des usagers en fonction de leur provenance communautaire.*

*Ces engagements n'auront tenu qu'un an. Cette attitude est de nature à déstabiliser ce service éducatif, culturel qui permet aussi un brassage social indispensable au progrès de la société.*

*Si je suis d'accord pour d'une différence de tarification soit mise en place entre les ressortissants de deux CDC en revanche je regrette que les jeunes internes hors CdC soient eux aussi impactés.*

*Je comprends la difficulté politique à contribuer plus pour des hors CdC, toutefois ces élèves internes comptabilisés dans les doubles comptes en terme de population contribuent à la valorisation de nos DGF communales et municipale. A ce titre ils auraient pu être considérés comme résidant.*

*Bien sur la pression générale sur les finances publiques nous conduit à être moins dispendieux. Pour autant je voulais attirer votre attention sur les économies que j'ai permis de faire sur notre budget en relocalisant l'accueil de service publique à la Maire de Monségur. Nous aurons en effet année pleine une économie de loyer payée précédemment au SIVOM de plus de 7000 euros.*

*Aussi vous comprendrez mon abstention sur cette délibération. »*

*Pascal LAVERGNE, Maire de Monségur*

- Autorisation de lancer l'étude de positionnement sur nos deux cinémas de proximité de La Réole et Monségur : Afin de soutenir les deux cinémas associatifs du territoire, la communauté de communes souhaite engager une étude à l'échelle de son territoire consacrée à la pérennité et à la modernisation de ces équipements, à leur adaptation aux normes d'accessibilité et à l'étude de leur développement potentiel (restitution prévue en octobre 2015, coût de 8 000 euros HT pour 2 mois d'étude).
- Présentation du projet par le VP en charge du dossier, JL Saumon : il rappelle l'importance de cette étude dans notre politique de soutien aux deux cinémas associatifs du territoire et dans le contexte actuel très

- concurrentiel sur ce créneau, surtout au vu des projets en cours en particulier sur le territoire du Langonnais. Le VP rappelle que l'étude coûte 8 000 euros HT et doit durer 2 mois.
- Le Président rappelle que le projet de cette étude émane au départ d'une demande du cinéma de La Réole dans un souci d'améliorer la qualité de l'accueil et d'offrir de nouveaux services aux cinéphiles. Il rappelle que la volonté de l'association est d'étudier la possibilité de créer une nouvelle salle et d'étudier la possibilité de travaux de mise en accessibilité sur le site actuel de La Réole. Très vite, l'étude a été élargi, à la demande de la CdC, à l'ensemble de notre territoire et elle s'est axée sur la complémentarité à trouver entre nos deux cinémas de proximité (volet « étude de marché »). Le Président rappelle la concurrence de nos projets avec ceux du Langonnais qui sont au nombre de deux à ce stade (un multiplexe sur les terrains de Leclerc et un projet associatif de 4 salles en centre-ville) voire trois (avec un projet communal de la Mairie de Langon). Il indique qu'il est membre de la CDAC au titre du Conseil Départemental et que cette dernière vient de délivrer deux avis favorables pour deux cinémas à Arès et à Andernos (juste à côté l'un de l'autre et en concurrence directe).
  - Adoption à l'unanimité en l'absence de Marie CHINZI, salariée du cinéma de Monségur, qui a quitté la séance et ne participe donc pas au vote.

### VOIRIE – SERVICES TECHNIQUES

- Autorisation de vendre à l'amiable le bus TEMSA de la CdC (précédemment affecté à l'ALSH de Savignac) ainsi que le broyeur forestier : il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à vendre à l'amiable, au prix de 14 000 euros nets vendeur, le bus de marque « TEMSA » propriété de la CdC et anciennement affecté à l'ALSH de Savignac, ainsi que le broyeur forestier au prix de 2 000 euros nets vendeur, qui n'est plus utilisé aujourd'hui par les services techniques (ajout à l'ordre du jour, suite à l'accord unanime du conseil communautaire en début de séance).
- Le VP en charge du dossier (Patrick MONTTO) donne quelques éléments d'explication sur la volonté des services techniques d'acquérir un nouveau tracteur avec épareuse avec une reprise de notre matériel auprès de l'entreprise CLAAS à Aillas (reprise totale de 33 000 euros) et une acquisition de matériel auprès de l'UGAP (acquisition d'un tracteur de marque Claas auprès du groupement d'achats constitué par l'UGAP).
- Adoption à l'unanimité.

### FINANCES

- Décisions Modificatives au budget principal de la collectivité (3 DM en recettes et 2 DM en dépenses) : il s'agit d'affecter en recettes nouvelles (non portées au BP 2015 voté en avril) des subventions perçues du CDAD (pour l'action Vict'Aid du CISPD) pour un total de 1 000 euros, du FIPD (pour l'action Vict'Aid du CISPD) pour un total de 2 012 euros et du Conseil Départemental de la Gironde pour l'action CAP 33 (de l'été 2014) du service des sports pour 10 837 euros et de porter en dépenses nouvelles 1 959 euros (suite à une recette nouvelle dû à un remboursement du FNC sur le SFT versé en 2013) en investissement sur les multi-accueils de La Réole et Auros ainsi que l'ALSH de Savignac (besoin d'appareils mobiles de rafraîchissement des pièces) ainsi que 4 000 euros supplémentaires pour l'achat du tracteur-épareuse en plus des 16 000 euros obtenus suite à la vente du bus TEMSA et du broyeur forestier (cf. plus haut).
- Adoption à l'unanimité des cinq délibérations portant décisions modificatives (numéros 3 à 7) au budget principal de la collectivité.

\* \* \*

Questions diverses (infos données par les VP) : le VP aux Finances informe l'assemblée que les 36 communes ont délibéré favorablement sur la répartition dérogatoire du FPIC 2015 avant le 30 juin dernier et qu'il sera donc fait application de cette répartition par les services de l'Etat ; il rappelle également aux communes qu'il leur incombe de délibérer pour désigner leurs représentants au sein de la CLECT. JL Saumon indique, quant à lui, que l'action Cap 33 a débuté et qu'elle est augmentée cette année d'une action spéciale du Conseil Départemental qui s'intitule « Objectif Nage » sur la base nautique de Fontet ; il informe également l'assemblée de l'ouverture des plis des offres reçues pour le projet de salle multisports à Auros (108 réponses) et que la commission d'appel d'offres qui étudiera l'attribution des lots se réunira le 9 septembre prochain et qu'on peut espérer un écart à la baisse de 200 à 300 000 euros de moins par rapport à l'estimation en phase APD (par les architectes).

### Interventions de la salle :

- C. Malandit donne une information suite au conseil syndical du SIPHEM d'hier soir et de la lettre du Président de la CdC du Sauveterrois (dont a fait lecture le Président du Siphem) qui prévoit une baisse de 30% de sa participation au Siphem dès 2015 // JM Fraiche indique que le Siphem envisage actuellement la réponse du syndicat au Président du Sauveterrois avec 2 arguments majeurs : l'obligation du paiement des cotisations pour une CdC membre lorsque ces cotisations ont été adoptées en conseil syndical et la plus-value pour son territoire de l'action du Siphem (grâce aux travaux engagés sur les bâtiments publics et privés avec des artisans du secteur) ;
- C. Malandit indique qu'il a été saisi par des agriculteurs éleveurs de son territoire concernant la situation des éleveurs dans le contexte économique actuel ; il demande au Président quelle intervention pourrait être envisagée au niveau du SCOT, de la CdC et/ou du Conseil Départemental ; le Président répond que s'est tenu ce jour à la Mairie de La Réole une session plénière de la Chambre d'Agriculture à laquelle a participé le Préfet et qu'il y a été rappelé le soutien du Conseil Départemental aux agriculteurs à travers des actions foncières (via la SAFER), à travers le soutien à la création d'exploitations agricoles ainsi qu'à travers le soutien direct aux agriculteurs pour un total de plus de 3 millions d'euros alloués par le Conseil Départemental sur le précédent mandat ; le Président rappelle le travail à engager à travers le SCOT mais aussi via un futur PLU-i sur la limitation de l'extension de l'urbanisation et la préservation des espaces agricoles considérant que les agriculteurs manquent d'espace aujourd'hui surtout en termes d'élevage (pâturages, prairies, etc.) ; il indique également que la commission paritaire de l'assemblée nationale et du Sénat qui s'est réunie cette semaine devrait trancher en faveur du Conseil Départemental afin de lui laisser la maîtrise des outils de soutien à l'activité économique de proximité (en matière de viticulture, d'agriculture, etc.) et il en profite également pour informer l'assemblée que cette commission a (a priori) tranché en faveur du seuil minimal de 15 000 habitants pour une intercommunalité ;
- Le Maire d'Aillas en profite pour rappeler que le soutien à l'activité économique passe aussi et surtout par une simplification des normes qui sont imposées aux entrepreneurs (en particulier dans l'agriculture) // il appuie son propos par des exemples d'entreprises qui ont dû fermer suite à un empilement de normes ;
- Le Maire de Berthez demande où en est la réflexion sur la possibilité d'engager un groupement de commande pour l'étude de la mise en accessibilité des bâtiments publics (en vue du délai imposé au 25 septembre prochain pour produire un agenda de mise en accessibilité) // le VP aux Finances indique que c'était en effet son idée de départ mais qu'elle semble aujourd'hui impossible à réaliser au vu des délais et de l'ampleur de la tâche (sur 36 communes). Le Président indique qu'il est favorable à l'idée que le service Urbanisme de la CdC soit mandaté sur ce sujet afin de produire une note pédagogique à l'attention des communes et qu'un inventaire des besoins soit réalisé (sur les 36 communes) ainsi que de l'avancée des travaux ;
- Le Maire de Camiran donne l'information de la création d'une centrale d'achats simplifiée qui s'intitule « Cap Aqui » (qui regroupe 151 communes en Aquitaine) et dont le coût d'adhésion est de 850 euros pour la CdC au titre de ses 36 communes. Le Maire de Saint Hilaire (comme le Président) soulève la question de l'impact de cette démarche sur le commerce local et sur les incidences pour nos commerçants, artisans et fournisseurs habituels ;
- Le Président présente rapidement le projet de journal de la CdC (8 pages) avec le sommaire et les sujets traités dans ce projet de journal (qui doit encore être validé par le bureau exécutif).

En l'absence d'autre question diverse, et de question de la salle, le Président clôt la séance ordinaire du Conseil Communautaire en la forme accoutumée et donne la parole au Maire de Bassanne qui invite l'assemblée au verre de l'amitié. L'assemblée se félicite de cette séance et de la qualité de l'accueil.

*Fait pour servir et valoir ce que de droit,  
A La Réole, le 10 juillet 2015,*



**M. Bernard CASTAGNET**  
Président de la Communauté de Communes  
du Réolais en Sud Gironde

### TARIFS ECOLE DE MUSIQUE 2015-2016

	RSG*	Sauveterrois et classe jazz hors RSG**	Hors RSG
<b>Droit d'inscription valable pour tous les enseignements cotisation annuelle (sauf Orchestre Entre2sons)</b>	17,00 €	17,00 €	17,00 €
<b>Tarifs enfant par trimestre (solfège compris)</b>			
1er enfant	88,00 €	121,00 €	252,00 €
2ème enfant	80,00 €	123,00 €	
3ème enfant	70,00 €	113,00 €	
Orchestre Piccolo (6-9 ans)	88,00 €	88,00 €	
Éveil / cours de chant (cours collectif)	32,00 €	32,00 €	44,00 €
<b>Tarifs adultes par trimestre (solfège compris)</b>			
cours individuel	247,00 €	252,00 €	252,00 €
<b>Autres (tarifs annuels)</b>			
Ateliers (gratuit pour les musiciens déjà inscrits à un cours d'instrument)		55,00 €	
Orchestre Entre 2 Sons (gratuit pour les musiciens déjà inscrits à un cours d'instrument)			
<b>Solfège seul (tarifs par trimestre)</b>	33,00 €	33,00 €	55,00 €

\* Bénéficiaires des tarifs RSG (Réolais en Sud Gironde): familles domiciliées sur une commune adhérente à la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, ou communes conventionnées

\*\* Bénéficiaires des tarifs Sauveterrois et classe jazz hors RSG: familles domiciliées sur une commune adhérente à la Communauté de Communes du Sauveterrois et élèves domiciliés hors RSG inscrits en classe jazz au collège de Montégur